

### Agents publics : mise en œuvre de l'obligation d'information sur les conditions d'exercice de leurs fonctions

Le décret n° 2023-845 du 30 août 2023 porte sur la communication aux agents publics des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions. Il est pris en application de l'article L. 115-7 du code général de la fonction publique qui transpose la directive 2019/1152 du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes dans l'Union européenne. Cet article prévoit que les agents publics reçoivent communication des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions. En application de cet article, le décret fixe la liste des éléments qui sont communiqués et détermine également les modalités de cette communication.

L'arrêté du 30 août 2023 fixe quant à lui les modèles de documents d'information prévus par le décret n° 2023-845 du 30 août 2023 portant sur la communication aux agents publics des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions

Modèle de document établi en application de l'article 3 du décret n° 2023-845 du 30 août 2023 portant sur la communication aux agents publics des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions pour les

Annexe 1 - fonctionnaires titulaires, stagiaires et les élèves en école de formation relevant de la fonction publique de l'état

Annexe 2 - fonctionnaires titulaires, stagiaires et les élèves en école de formation relevant de la fonction publique territoriale

Annexe 3 - fonctionnaires titulaires, stagiaires et les élèves en école de formation relevant de la fonction publique hospitalière

Annexe 4 - agents contractuels de la fonction publique de l'état relevant du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'état

Annexe 5 - agents contractuels de la fonction publique territoriale relevant du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Annexe 6 - agents contractuels de la fonction publique hospitalière relevant du décret n° 91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de la fonction publique hospitalière

Décret n° 2023-845 du 30 août 2023 portant sur la communication aux agents publics des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions

*Décret n° 2023-845 du 30 août 2023 portant sur la communication aux agents publics des informations et règles ...*  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048011392>

Arrêté du 30 août 2023 fixant les modèles de documents d'information prévus par le décret n° 2023-845 du 30 août 2023 portant sur la communication aux agents publics des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions

*Arrêté du 30 août 2023 fixant les modèles de documents d'information prévus par le décret n° 2023-845 ...*

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048011480>

